

# L'EUROPE mal TRAITÉE...

*Document intégralement tiré du film de Suzanne Körösi et Cécile Proust, montage de Benjamin Yvert. Avec la participation de Raoul-Marc Jennar, Yves Salesse, Suzan George et Bernard Cassen.*

## INTRODUCTION

En Europe au XVIIIème siècle, on trouve une double revendication. D'une part les libertés individuelles (qui aboutissent à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen) et d'autre part une revendication de droits collectifs, (demande de droit au logement, droit à un revenu régulier, droit aux soins) révélateurs de la volonté d'organiser la solidarité dans notre société.

C'est cela l'Europe, c'est un modèle de société dans lequel il y a la liberté et la solidarité.

Au Etats-Unis le choix a été différent : leur construction s'est faite autour de la liberté, rien que la liberté, jusqu'à l'absurde avec la constitutionnalisation du port d'arme.

En Union Soviétique le choix fut tout aussi différent puisque centré autour de la solidarité sans une once de liberté.

Ce fut leurs choix, ce n'est pas le notre. Nous avons 2 siècles de luttes sociales qui nous ont conduit à construire un autre modèle, juste et équilibré.

## EST-CE UNE CONSTITUTION ?

Peu de français ont lu le texte. Nous si. Et nous nous prononçons contre. Je dirais « malheureusement », car nous sommes tous très attachés à la construction d'une Europe politique.

Ce qu'on nous propose de ratifier ce n'est pas une constitution. Une constitution est un texte court, simple, lisible, modifiable qui définit les droits et les devoirs de citoyens et comment sont organisés les différents pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire.

Nous sommes opposés à ce traité parce qu'il s'agit un édifice idéologique.

Le débat de société qu'on devrait avoir dans toute l'Europe est : quelle place donne-t-on aux pouvoirs publics dans la société de demain ?

Or dès l'article 5, le TCE définit ce qu'il entend par fonctions principales de l'État: soit le maintien de l'ordre, la sécurité extérieure, la sécurité intérieure. Il est nulle question d'un État qui régule, d'un État qui redistribue, d'un État acteur économique via les services publics. C'est un projet qui rabâche plus de 60 fois que « la concurrence est libre et non faussée. »

Une constitution n'a pas à définir les politiques.

Elle est un cadre juridique qui doit permettre de mener des politiques diverses. Or avec ce texte on aura le choix entre « des politiques libérales » et « des politiques

libérales. » Voilà le choix qui nous est réservé et qui rend dérisoire toute alternance. Ce n'est même plus la peine de voter puisque l'essentiel est déjà décidé.

## **SERVICES PUBLICS**

L'Europe est complètement libérale. Cela signifie qu'elle a un axe dominant. Le Marché, rien que le Marché, l'étendre encore et toujours. Tout transformer en marchandise, ce qui conduit à détruire les services publics.

Et bien voter OUI à ce référendum, c'est voter OUI à l'extension du Marché au détriment des services publics. Les services publics sont une question essentielle, c'est un « enjeu de société ». C'est un moyen essentiel de la solidarité sociale. Pour commencer à satisfaire les besoins fondamentaux des gens on a été obligé de sortir des activités économiques du fonctionnement normal du Marché ; précisément le contraire de ce que fait l'Europe aujourd'hui.

L'Eau, l'éducation, la santé, l'énergie, la culture, l'information, les transports ...le marché satisfait ces besoins pour ceux qui peuvent les payer en laissant de côté ceux qui n'en ont pas les moyens.

Avec l'attaque contre les services publics, on casse un moyen essentiel de la solidarité sociale, et évidemment ce sont les plus démunis qui sont les plus violemment frappés.

Le terme service public ne figure qu'une seule fois dans le TCE et encore, on parle de « servitude inhérente à la notion de service public » à l'article III-238 comme si le service public était un fardeau.

Dans le projet de constitution on parle de « Services d'intérêt Economique Général » qui sont soumis à la concurrence « libre et non faussée » ; il n'y a pas de protection pour les entreprises qui fournissent le service, que se soient des entreprises nationales ou des entreprises déléguées. Les coopérations renforcées sont rendues très difficiles car elles s'opposent à la concurrence « libre et non faussée ». Les services publics auraient dû figurer dans les objectifs de la constitution.

Le service public n'est pas là pour être rentable, il est là pour remplir des missions d'intérêt public. Cette constitution ne garantit en rien les services publics, elle interdit même les aides publiques.

On entend constamment, « vous verrez avec les privatisations le service sera meilleur, moins cher, plus efficace...etc ».

Ceci les technocrates bruxellois pouvaient le dire il y a dix ans, mais maintenant il y a un bilan mondial des privatisations. Partout où ces politiques ont été menées aucune des promesses n'a été tenue. La fable libérale s'effondre.

La privatisation de l'électricité aux Etats-Unis a été le début d'une série de grandes pannes et de coupures.

La privatisation du chemin de fer anglais n'a conduit qu'à la dégradation du service jusqu'à produire des accidents dramatiques. Depuis que Railtrack a été privatisé il coûte plus cher à l'Etat britannique que lorsqu'il était public, et en plus il ne tient aucun de ses engagements d'investissement ou d'amélioration de service.

On dit toujours, les services publics coûtent cher aux contribuables mais on ne demande jamais combien les entreprises privées coûtent à la collectivité. Quand on fait le bilan on s'aperçoit que c'est bien pire.

## DROITS SOCIAUX

« Voter OUI dès lors que ça apporte un bien-être à l'homme avant les capitaux ». Voici en substance l'Europe que nous voulons. C'est cette « autre Europe » à laquelle nous dirions OUI.

Nous voterions OUI si les intérêts humains l'emportaient sur les capitaux. Mais là on a un projet qui est exactement le contraire.

Le texte ramène tout au plus petit dénominateur commun. Je vous renvoie à l'article III-215 qui en est la caricature : *Les États membres s'attachent à maintenir l'équivalence existante des régimes de congés payés.*

En France il y a 5 semaines, en Grande Bretagne il n'y en a que 2 et 3 en République tchèque. Et bien le TCE se satisfait très bien du statut quo. Aucun espoir pour les anglais de voir changer les choses grâce au TCE.

En matière de droits sociaux c'est une véritable escroquerie que l'on tente de vendre au public. On essaie de nous convaincre que la deuxième partie apporterait quelque chose de plus. C'est précisément le contraire. Elle est en retrait par rapport à pratiquement toutes les conventions internationales existantes. Elle est bien sûr en retrait sur le droit français.

Si on veut renier les droits acquis par nos grands parents souvent au prix du sang et bien il faut voter OUI. Si on veut conserver ces droits pour les étendre aux autres alors il faut voter NON, pour que l'Europe reparte sur d'autres bases.

## CHOMAGE

Dans tous les pays d'Europe il y a du chômage. On est tous pour la libre circulation des personnes. Une des conséquences possibles de la libre circulation des travailleurs est que certains de ces travailleurs soient moins exigeants que d'autres face au chômage, et ceci pour le plus grand bénéfice du MEDEF. Plus il y a de concurrence entre les travailleurs plus on a de possibilités de faire reculer les acquis sociaux.

Le texte proposé est une régression parce qu'il ne parle plus de « droit au travail » comme la constitution française, mais de « droit de travailler » dans l'article II-75. Il tend au plein emploi, sans rien garantir. Tout ce qui est garanti c'est « un marché ou la concurrence est libre et non faussée ».

Aujourd'hui la réglementation européenne c'est la semaine de 48h. Même cela le patronat trouve que ce n'est pas suffisant. Il y a une directive en préparation aussi scélérate que la directive Bolkestein qui prévoit de passer de 48h à 65h par semaine. On est en train de revenir au XIXème siècle. Tous ceux qui veulent une semaine de 65h n'ont qu'à voter OUI.

A qui profite ce texte ? Qui le voulait et qui le soutient le plus aujourd'hui ? Eh bien c'est le MEDEF au niveau français et l'UNICE au niveau Européen. Il y a des textes antérieurs à la rédaction du TCE où les milieux patronaux indiquaient ce qu'ils voulaient et ce qu'ils ne voulaient pas. Il y a aujourd'hui une majorité de libéraux de droite et de libéraux de gauche pour soutenir un texte d'abord voulu par le patronat et qui le satisfait pleinement.

## DEMOCRATIE

Ce qui est en jeu avec ce texte c'est l'avenir de la démocratie en Europe. Les plus favorables à une Europe politique avaient déjà qualifié le système européen d'extrêmement déficitaire démocratiquement. Cette expression est enseignée depuis plus de trente ans dans les universités pour qualifier la construction Européenne. Aujourd'hui on va plus loin, avec un texte auquel on a donné la force d'une constitution, pour remettre en cause tous les acquis fondamentaux de la démocratie. C'est le cas en particulier des pouvoirs locaux qui ne sont pas reconnus par le texte. L'autonomie communale n'existe pas dans le texte contrairement à la constitution française qui dans son article 72 reconnaît aux collectivités territoriales le droit de s'administrer dans le cadre de la loi.

Les décisions sont prises par des personnes qui ne sont pas élues et qui travaillent en étroite collaboration avec les lobbys du monde des affaires. Aujourd'hui 80% des règles qui régissent notre vie quotidienne viennent au départ de propositions européennes.

Qui connaît le « comité 133 » ? Ce comité est composé de haut fonctionnaires qui par définition n'ont pas été élus et qui ne sont pas responsables devant les citoyens. Ce ne sont pas des élus mais ils décident seuls sur des matières vraiment fondamentales comme l'avenir des services publics, la place des accords commerciaux par rapport aux accords environnementaux et aux droits humains fondamentaux, par rapport aux conventions sociales de l'organisation internationale du commerce.

Le comité 133 donne son aval pour la position de l'Europe dans les négociations internationales. Ce comité travaille sur des documents qui sont secrets. Ils sont même inaccessibles aux parlementaires nationaux et européens. En revanche les lobbys du monde des affaires ont eux accès à ces travaux.

Il faudrait que le parlement européen fonctionne au moins comme un parlement normal ; c'est à dire qu'il ait les pleins pouvoirs pour adopter les recettes, pour voter les budgets, faire les lois, et contrôler le pouvoir exécutif c'est à dire la commission et le conseil des ministres.

Ce n'est pas parce que le parlement européen devient, avec le traité, un petit peu plus visible qu'il remplit les fonctions indispensables d'un parlement classique sans lequel on ne peut pas dire qu'il y ait de démocratie européenne.

## UNE EUROPE UNIE ET FORTE

Il y a un article qui dit explicitement que la politique de défense doit être compatible avec celle de l'OTAN qui reste le lieu de décision en matière de défense pour ceux qui en font partie. (c'est l'article I-41) Faut-il rappeler que l'OTAN n'est pas une organisation européenne car elle comprend 2 États non européens : les États-Unis et le Canada.

Il n'y a aucune raison pour que dans la constitution européenne il y soit fait mention d'une organisation non européenne qui est de surcroît dirigée par les États-Unis.

Le patron de l'OTAN est un général américain qui a comme patron le président des États-Unis.

Le TCE nous demande de signer un acte de soumission aux États-Unis d'Amérique et à leur politique étrangère. C'est encore pire que l'impuissance que nous connaissions jusqu'à présent.

## **LA PAIX**

Heureusement qu'aujourd'hui , après 2 guerres mondiales, le sentiment en faveur de la paix est aussi fort et que l'espoir « d'Europe » est une garantie aussi importante pour la paix.

Dans le traité on nous dit que les États s'engagent à améliorer leurs capacités militaires, on nous dit aussi que les orientations de la politique de défense doivent être compatibles avec les orientations de l'OTAN : on ne va pas dans le sens de la paix.

L'article I-41/3 fait obligation aux États d'augmenter leurs capacités militaires. Les fabricants d'armes , notamment Dassault, Lagardère...doivent se réjouir du TCE qui leur ouvre un marché considérable grâce aux augmentations des budgets militaires dans chacun des États.

## **UN TRAITÉ POUR 50 ANS**

Quelque soit la formule, pour modifier le texte il faut l'unanimité. Cette unanimité n'était pas trop gênante quand on était à 6 ou 9, mais aujourd'hui nous sommes 25 et demain 27.

Si, ne serait-ce qu'un seul des 25 pays n'est pas d'accord sur des sujets comme la protection sociale, les niveaux de taxe ou la capacité de la BCE d'emprunter il n'y aura pas d'avancée dans ces domaines.

Valéry Giscard d'Estaing a dit lui même que ce texte était là pour au moins 50 ans. Avec l'article IV-446 on signe pour l'éternité et avec les articles IV-443 et IV-444 on verrouille toute possibilité de révision.

## **ET UNE VICTOIRE DU NON ?**

Est-ce que la démocratie c'est toujours dire « OUI » aux dirigeants ? La démocratie c'est aussi savoir dire « NON » surtout quand l'essentiel est en cause.

Si le « NON » l'emporte ce ne sera pas la catastrophe, il n'y aura pas de trouble dans la rue. Nous restons dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, c'est à dire l'application du traité de Nice sur lequel MM Chirac et Jospin étaient très fier en 2001 quand ils ont signés cela. Maintenant ils disent que c'est l'horreur. Ce sera un choc politique pour renégocier le texte et dire quelle Europe nous voulons, avec une vraie assemblée constituante qui sera élue par le peuple pour écrire une vraie constitution dans laquelle on retrouvera les véritables objectifs de l'Union : la solidarité, le plein emploi et pas uniquement le marché. Il faut tout faire pour que la renégociation soit possible.

Il faut sortir du piège « pour ou contre l'Europe ». Piège dans lequel on essaie toujours de nous enfermer y compris M Chirac dans sa dernière allocution télévisée du nouvel an. Il disait :c'est le choix entre « l'ouverture et la fermeture ».

Le débat que nous voulons c'est « l'Europe pour faire quoi ? ». Que voulons-nous comme Europe ?

Ce débat les libéraux, des sociaux aux radicaux, alliés aux technocrates et aux médias , ils ne veulent pas l'avoir.

Un « NON » dans un pays comme la France fera qu'on pourra avoir ce débat.

## CONCLUSION

L'article 28 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 dit ceci :

*« Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures. »*

Ce que nous conseillons c'est de lire ce traité. Quand vous aurez lu ce texte vous serez complètement décomplexé de votre « NON ».

A lire dans le texte :

- Services publics : articles I-5 , I-44/2 , III-144 , III-147 , III-148 , III-161/1&2
- Droits sociaux : articles II-75 , III-179/4 , III-203 , III-201/1&3 , III-209
- Chômage : article I-53 , III-137 , III-181 , III-279
- Le Parlement Européen : article I-34 , III-396
- Politique étrangère : article I-41/2
- Militarisation : article I-41/3
- Révision : article IV-443/3